



Traité Betsa

Michna 6 - Chapitre 1

בית שמאי אומרין, אין מוליכין חלה ומתנות לכוהן ביום טוב, בין שהורמו מאמש בין שהורמו מהיום; ובית הלל מתירין. אמרו בית שמאי לבית הלל גזירה שווה, חלה ומתנות מתנה לכוהן, ותרומה מתנה לכוהן כשם שאין מוליכין את התרומה, כך לא יוליכו את המתנות. אמרו להם בית הלל, לא, אם אמרתם בתרומה, שאינו זכאי בהרמטה תאמרו במתנות, שהוא זכאי בהרמתם.

L'école de Chamaï dit : on ne peut pas amener la 'Halla et les dons [de viande] au Cohen pendant Yom Tov, qu'ils aient été prélevés la veille, [avant Yom Tov] ou qu'ils aient été prélevés aujourd'hui, et l'Ecole d'Hillel autorise. L'école de Chamaï a dit à [l'Ecole d'Hillel] : "On peut faire une analogie [pour solutionner le problème] :[qui est le suivant:] la 'Halla et les dons sont un cadeau fait au Cohen, et la Térouma est un cadeau que l'on fait au Cohen; de même que l'on ne peut pas amener [la Térouma au Cohen pendant Yom Tov], ainsi on ne peut pas amener les dons [ou la 'halla au Cohen pendant Yom Tov]" [Ce à quoi] l'Ecole d'Hillel a répondu : "non, [ceci n'est pas comparable]. Si vous avez dit que [d'apporter] la Térouma [est interdite], c'est parce qu'on n'a pas le droit de prélever [la Térouma pendant Yom Tov], diriez-vous [la même règle] pour les dons [et la 'Halla] que l'on peut prélever [pendant Yom Tov] ?!"



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions